

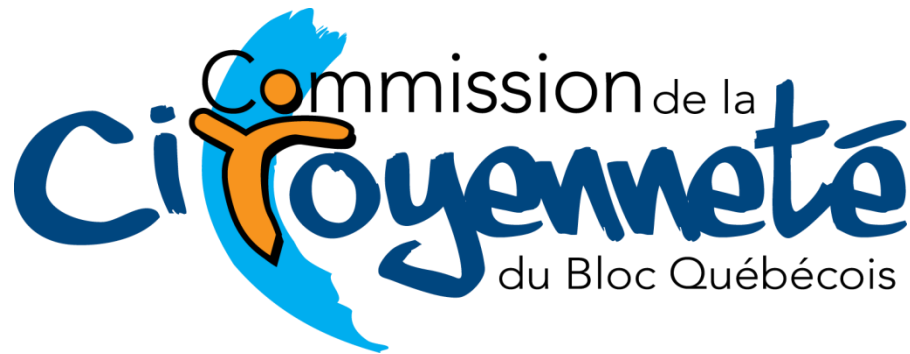


## ATTEINDRE LA PARITÉ

Comité de réflexion sur la  
parité de représentation  
femmes-hommes dans les  
instances du Bloc Québécois

Août 2009





---

## ATTEINDRE LA PARITÉ

Comité de réflexion sur la parité de représentation femmes-hommes  
dans les instances du Bloc Québécois

Montréal, août 2009  
© Bloc Québécois

3730, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2A 1B4

[www.blocquebécois.org/CCBQ](http://www.blocquebécois.org/CCBQ)

 **BLOC**  
**QUÉBÉCOIS**  
[www.blocquebécois.org](http://www.blocquebécois.org)

## COMITÉ DE RÉFLEXION

**Lydia Gagnon**, présidente de la Commission de la citoyenneté du Bloc Québécois

**Vivian Barbot**, vice-présidente du Bloc Québécois

**Véronique Vasseur**, vice-présidente de la Commission de la citoyenneté du Bloc Québécois

**Nicole Demers**, députée de Laval, porte-parole du Bloc Québécois en matière de condition féminine

**Anaïs Valiquette-L'Heureux**, présidente régionale du Forum jeunesse du Bloc Québécois

**Thierry St-Cyr**, député de Jeanne-Le Ber, député membre de la Commission de la citoyenneté, porte-parole du Bloc Québécois en matière de citoyenneté et immigration

## RECHERCHE, ANALYSE ET RÉDACTION

**Isabelle Beaulieu**, Ph.D.

## CHARGÉ DE PROJET

**Patrick Marais**, conseiller au cabinet du chef du Bloc Québécois

Les membres du comité de réflexion tiennent aussi à mentionner la participation de Lucette Berger, conseillère au cabinet du chef du Bloc Québécois.

## Table des matières

Mot du chef du Bloc Québécois, Gilles Duceppe .....	6
Mot de la porte-parole du Bloc Québécois en matière de condition féminine et députée de Laval, Nicole Demers .....	6
Mot de la présidente de la CCBQ, Lydia Gagnon .....	7
1. Contexte, la parité au temps présent .....	8
2. Les barrières systémiques .....	13
3. Changer la donne, mesures incitatives et mesures coercitives.....	17
4. Les positions du Bloc Québécois .....	20
5. Consultations 2009 .....	23
6. Pistes d'action – objectif : recruter des femmes.....	27
Initiative 1 : Démystifier et humaniser la vie des politiciens et des politiciennes	
Initiative 2 : Proposer des modèles pour inciter des femmes à faire de la politique	
Initiative 3 : Mobiliser l'électorat féminin : plateforme femmes	
Initiative 4 : Accorder une visibilité égale aux femmes et aux hommes dans les textes du Bloc Québécois	
Initiative 5 : Un chantier de recrutement de membres femmes	
Initiative 6 : Communiquer avec nos membres pour leur parler de parité	
Initiative 7 : Reprendre le travail parlementaire pour adopter une loi incitant les partis à faire élire des femmes	

## Mot du chef du Bloc Québécois

Les Québécoises et les Québécois sont préoccupés du fait que les femmes n'ont toujours pas accès à un statut pleinement égal à celui des hommes. Voilà qui est tout à leur honneur de s'objecter à ce que, à travail équivalent, les femmes ne gagnent toujours au Québec que 71 % de la rémunération accordée à leurs collègues masculins.

Le Bloc Québécois a toujours porté cette préoccupation à Ottawa et c'est pourquoi nous avons entrepris depuis longtemps de mener la lutte pour obtenir un statut pleinement égal entre les femmes et les hommes. Il est nécessaire de changer les mentalités, et pour ce faire, nous croyons qu'il faut notamment identifier les moyens d'inclure davantage de femmes dans les instances décisionnelles et dans les instances de notre parti.

Le mandat confié au Bloc Québécois par ses membres est par ailleurs très clair : les membres veulent la parité dans la représentation. Ils l'ont répété en de nombreuses reprises dans nos différentes instances. C'est pourquoi le plan d'action présenté dans le document *Atteindre la parité* réalisé par la Commission de la citoyenneté du Bloc Québécois reçoit un appui enthousiaste de notre Bureau national, du caucus ainsi que de l'ensemble de notre équipe. Ensemble, nous pouvons faire changer les choses!

Bonne réflexion,



**Gilles Duceppe**  
Chef du Bloc Québécois

## Mot de la porte-parole du Bloc Québécois en matière de condition féminine

Au moment où bon nombre des droits durement acquis par les femmes se trouvent remis en question par le gouvernement fédéral à Ottawa, il est réconfortant pour les Québécoises de savoir qu'elles peuvent compter sur le Bloc Québécois pour défendre leurs intérêts et leurs priorités.

C'est malheureusement très clair, l'amélioration du statut de la femme ne figure pas dans les priorités d'Ottawa, comme en font foi les nombreuses compressions imposées aux groupes de défense des droits des femmes, l'abandon des mesures de rattrapage salarial au profit des femmes ainsi que, plus récemment encore, le refus d'assouplir ses positions pour permettre aux travailleuses enceintes régies par le Code canadien du travail de bénéficier d'un retrait préventif afin de se prémunir des menaces telles le virus A (H1N1). Pour que la situation change, il faut qu'il y ait plus de femmes en politique et à cet égard, le Bloc Québécois a fait ses devoirs.

Le présent document est le produit d'un sérieux exercice de réflexion et de consultations des membres de la Commission de la citoyenneté du Bloc Québécois auprès des groupes de femmes. Conjointement, les différents intervenants ont cherché à identifier les moyens les plus sûrs d'amener une représentation équitable des femmes dans les instances décisionnelles de la société québécoise et, nommément, dans les instances du Bloc Québécois. Ceci toujours en tout respect des valeurs et des façons de faire des Québécoises et des Québécois. Voilà assurément une façon de prêcher par l'exemple!



**Nicole Demers**  
Députée de Laval


## Mot de la présidente de la Commission de la citoyenneté du Bloc Québécois

Je suis extrêmement heureuse de vous présenter *Atteindre la parité*, le produit des travaux du Comité de réflexion sur la parité de représentation femmes-hommes dans les instances du Bloc Québécois, un comité sous la responsabilité de la Commission de la citoyenneté du Bloc Québécois.

J'en suis particulièrement fière du fait que cet exercice est né de la volonté clairement exprimée au sein du Bloc Québécois de participer à montrer la voie aux autres formations politiques, mais aussi à toutes les instances de la société québécoise, afin qu'elles fassent une place équitable aux femmes là où se prennent les décisions.

Vous constaterez tout au long de votre lecture que, même au Québec où l'on a toutes les raisons de se décrire comme une société parmi les plus avant-gardistes, l'objectif d'une parité femmes-hommes dans les postes décisionnels est toujours loin d'être atteint. Le présent document établit quelques constats et présente également certaines pistes que nous jugeons extrêmement intéressantes afin de permettre à davantage de femmes de prendre leur place.

Je voudrais enfin profiter de cette occasion pour remercier du fond du cœur les différentes intervenantes et les différents intervenants qui ont permis l'accomplissement de nos travaux. Un merci spécial également à tous les membres du Comité de réflexion, qui ont accompli un travail remarquable pour l'élaboration de ce document, ainsi qu'à la Commission de la citoyenneté du Bloc Québécois et aux différentes instances du Bloc Québécois pour leur collaboration et leur soutien de tous les instants. Le changement des mentalités, c'est important, et grâce à vous, c'est possible.



**Lydia Gagnon**

Présidente de la Commission de la citoyenneté du Bloc Québécois

## ATTEINDRE LA PARITÉ

Dans le but d'introduire un plan d'action visant l'atteinte de la parité de représentation femmes-hommes dans les instances du Bloc Québécois, la Commission de la citoyenneté du Bloc Québécois (CCBQ) a entrepris un travail de recherche, de consultations et de réflexion en 2009.

Malgré les progrès que les femmes ont enregistrés au cours des dernières années, il reste qu'elles sont encore trop peu nombreuses dans les grands secteurs d'activités et les lieux de pouvoir. Sur la scène politique, les femmes sont nettement sous-représentées.

Au Québec, le débat n'est plus à faire : il faut modifier cette donne et l'on doit atteindre la représentation égalitaire des femmes en politique. Le Bloc Québécois est clair à ce sujet; les membres souscrivent au principe de la parité de représentation. Ils ont adopté plusieurs résolutions en ce sens. Dans les statuts du parti, il est écrit que « *dans toutes les instances, le Bloc Québécois doit s'efforcer d'assurer la pleine parité de représentation femmes-hommes* ».

### 1. CONTEXTE, LA PARITÉ AU TEMPS PRÉSENT

En 2009, à travers le monde, la parité est toujours un objectif non atteint. Le nombre de femmes en politique est proportionnellement moins élevé que le nombre d'hommes, au Québec, au Canada et partout sur la planète.

Deux phénomènes sont à observer et à distinguer lorsqu'on étudie cette situation et qu'on établit des comparaisons; d'abord les résultats, les chiffres, c'est-à-dire la proportion de femmes qui siègent dans les parlements, puis un phénomène différent qui est la progression du nombre de femmes en politique. Au Québec, le taux de progression a été robuste jusque dans les années 2000. Il est beaucoup moins impressionnant dans les dernières années.

Dans les pays nordiques, par exemple en Finlande et au Danemark, depuis 10 ans il n'y a plus aucune progression. La représentation des femmes demeure stable à environ 36 ou 37 %, elles ont peut-être atteint « leur plafond de verre », selon l'expression consacrée qui signifie l'impossibilité pour les femmes de franchir un certain seuil.

#### 1.1 La situation en quelques chiffres

Aujourd'hui, la Chambre des communes compte 22,1 % de femmes. Le Canada occupe ainsi le 47<sup>e</sup> rang mondial lorsqu'on compare la représentation des femmes dans les parlements centraux.

Au Québec, l'Assemblée nationale compte 29 % de femmes (équivalent du 26<sup>e</sup> rang mondial). Au Québec 25 % des élus municipaux sont des femmes. À la mairie, leur pourcentage est de 13 %.

## 1.2 La situation au Bloc Québécois

### a) L'aile parlementaire

À l'heure actuelle à la Chambre des communes, 31 % des députés du Bloc Québécois sont des femmes (15 députées sur 49). D'ailleurs, depuis sa fondation, le Bloc Québécois a progressé en matière de parité de représentation hommes-femmes à la Chambre des communes. Le tableau suivant en est l'illustration :

Élections	Candidates	Élues	% Candidates élues	Député(e)s	% Députées
2008	20	15	75 %	49	31 %
2006	23	17	74 %	53	32 %
2004	18	14	78 %	54	26 %
2000	18	10	56 %	40	25 %
1997	16	11	69 %	45	24 %
1993	10	8	80 %	55	15 %

Source : Site Internet de la Chambre des communes.

### b) Le « membership »

Au 25 novembre 2008, le fichier membre du parti 43 % de femmes.

Au 21 juin 2009, le fichier membre du parti comptait toujours 43 % de femmes.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 21 juin 2009, on comptait plusieurs milliers de nouvelles adhésions ont été ajoutées. L'analyse reste à faire pour déterminer le pourcentage de femmes.

### c) Les instances

Au 25 novembre 2008, sur 75 organisations de circonscription, 18 étaient présidées par des femmes, soit 24 % des présidences.

Au 22 juin, 17 organisations de circonscription sur 75 étaient présidées par une femme, soit 23 % des présidences.

Toujours au 22 juin, 38 % des membres des comités exécutifs des organisations de circonscription étaient des femmes.

Au bureau national du Bloc Québécois, 5 postes sur 14 sont occupés par des femmes, soit 36 %.

## LA PARITÉ DE REPRÉSENTATION AUX PARLEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

Tableau 1

Nombre de femmes députées à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes du Canada. Évolution - 1962-2008.

Élection	Assemblée nationale du Québec % (Nb)	Chambre des communes	
		Ensemble de la Chambre % (Nb)	Caucus du Québec seulement % (Nb)
1962	1,1 (1/95)	--	--
1966	0,9 (1/108)	--	--
1970	0,9 (1/108)	--	--
1972	--	1,9 (5/264)	4,1 (3/74)
1973	0,9 (1/110)	--	--
1974	--	3,4 (9/264)	4,1 (3/74)
1976	4,5 (5/110)	--	--
1979	--	3,6 (10/282)	5,3 (4/75)
1980	--	5,0 (14/282)	8,0 (6/75)
1981	6,6 (8/122)	--	--
1984	--	9,6 (27/282)	18,7 (14/75)
1985	14,8 (18/122)	--	--
1988	--	13,2 (39/295)	17,3 (13/75)
1989	18,4 (23/125)	--	--
1993	--	18,0 (53/295)	14,7 (11/75)
1994	18,4 (23/125)	--	--
1997	--	20,6 (62/301)	24,0 (18/75)
1998	23,2 (29/125)	--	--
2000	--	20,6 (62/301)	24,0 (18/75)
2003	30,4 (38/125)	--	--
2004	--	21,1 (65/308)	26,7 (20/75)
2006	--	20,8 (64/308)	30,1 (22/75)
2007	25,6 (32/125)	--	--
2008	29,0 (36/125)	21,0 (68/308)	30,1 (22/75)

Source : Manon Tremblay (2008), 100 questions sur les femmes et la politique, Montréal, Remue-ménage.

## LES FEMMES DANS LES PARLEMENTS NATIONAUX, LE CANADA AU 47<sup>E</sup> RANG MONDIAL

Tableau 2

### Les femmes dans les parlements

Le tableau suivant regroupe tous les pays et reflète deux réalités bien différentes. D'abord, se retrouvent dans cette liste des pays aux institutions construites de longue date et dans lesquelles la parité évolue lentement. Mais le tableau contient aussi les pays ayant connu des guerres ou des traumatismes profonds et qui ont fait entrer d'un coup, massivement, des femmes dans leurs nouvelles institutions politiques, comme au Rwanda ou en Angola par exemple.

Février 2009

Rang	Pays	Chambre unique ou basse			Deuxième Chambre ou Sénat		
		Sièges*	Femmes	% F	Sièges*	Femmes	% F
1	Rwanda	80	45	56,3	26	9	34,6
2	Suède	349	164	47,0	---	---	---
3	Cuba	614	265	43,2	---	---	---
4	Finlande	200	83	41,5	---	---	---
5	Pays-Bas	150	62	41,3	75	26	34,7
6	Argentine	255	102	40,0	72	28	38,9
7	Danemark	179	68	38,0	---	---	---
8	Angola	220	82	37,3	---	---	---
9	Costa Rica	57	21	36,8	---	---	---
10	Espagne	350	127	36,3	263	79	30,0
11	Norvège	169	61	36,1	---	---	---
12	Belgique	150	53	35,3	71	27	38,0
13	Mozambique	250	87	34,8	---	---	---
14	Nouvelle-Zélande	122	41	33,6	---	---	---
15	Islande	63	21	33,3	---	---	---
16	Népal	594	197	33,2	---	---	---
17	Afrique du Sud <sup>1</sup>	400	132	33,0	54	22	40,7
18	Allemagne	612	197	32,2	69	15	21,7
19	Bélarus	110	35	31,8	56	19	33,9
20	Ex-République yougoslave de Macédoine	120	38	31,7	---	---	---
21	Ouganda	332	102	30,7	---	---	---
22	Burundi	118	36	30,5	49	17	34,7
23	République-Unie de Tanzanie	319	97	30,4	---	---	---
24	Guyana	70	21	30,0	---	---	---

25	Pérou	120	35	29,2	---	---	---
"	Timor-Leste	65	19	29,2	---	---	---
26 *	Suisse	200	57	28,5	46	10	21,7
27	Portugal	230	65	28,3	---	---	---
28	Afghanistan	242	67	27,7	102	22	21,6
29	Équateur <sup>2</sup>	76	21	27,6	---	---	---
30	Autriche	183	50	27,3	61	15	24,6
31	Namibie	78	21	26,9	26	7	26,9
32	Trinité-et-Tobago	41	11	26,8	31	13	41,9
33	Australie	150	40	26,7	76	27	35,5
34	Viet Nam	493	127	25,8	---	---	---
35	Kirghizistan	90	23	25,6	---	---	---
36	Irak	275	70	25,5	---	---	---
"	Suriname	51	13	25,5	---	---	---
37	République démocratique populaire lao	115	29	25,2	---	---	---
38	Andorre	28	7	25,0	---	---	---
"	Lesotho	120	30	25,0	31	9	29,0
"	Monaco	24	6	25,0	---	---	---
39	Singapour	94	23	24,5	---	---	---
40	Liechtenstein	25	6	24,0	---	---	---
41	Seychelles	34	8	23,5	---	---	---
42	Honduras	128	30	23,4	---	---	---
43	Luxembourg	60	14	23,3	---	---	---
44	Mexique	500	116	23,2	128	23	18,0
45	Tunisie	189	43	22,8	112	17	15,2
46	Pakistan	338	76	22,5	100	17	17,0
"	Émirats arabes unis	40	9	22,5	---	---	---
47	Canada	308	68	22,1	93	32	34,4
"	Mauritanie	95	21	22,1	56	9	16,1
48	Érythrée	150	33	22,0	---	---	---
"	Sénégal	150	33	22,0	100	40	40,0
49	Éthiopie	529	116	21,9	112	21	18,8
50	République de Moldova	101	22	21,8	---	---	---

Source : <http://www.ipu.org/wmn-f/arc/classif310109.htm>

\* Au Québec, l'Assemblée nationale compte 29 % de femmes (ce qui équivaut au 26<sup>e</sup> rang mondial).

Tableau 3

Les femmes dans les parlements; pays aux institutions politiques construites de longue date

Rang	Pays	Chambre unique ou basse			Deuxième Chambre ou Sénat		
		Sièges	Femmes	% F	Sièges	Femmes	% F
2	Suède	349	164	47,0	---	---	---
4	Finlande	200	83	41,5	---	---	---
5	Pays-Bas	150	62	41,3	75	26	34,7
7	Danemark	179	68	38,0	---	---	---
10	Espagne	350	127	36,3	263	79	30,0
11	Norvège	169	61	36,1	---	---	---
12	Belgique	150	53	35,3	71	27	38,0
14	Nouvelle-Zélande	122	41	33,6	---	---	---
15	Islande	63	21	33,3	---	---	---
18	Allemagne	612	197	32,2	69	15	21,7
26 *	Suisse	200	57	28,5	46	10	21,7
27	Portugal	230	65	28,3	---	---	---
28	Afghanistan	242	67	27,7	102	22	21,6
30	Autriche	183	50	27,3	61	15	24,6
33	Australie	150	40	26,7	76	27	35,5
40	Liechtenstein	25	6	24,0	---	---	---
43	Luxembourg	60	14	23,3	---	---	---
44	Mexique	500	116	23,2	128	23	18,0
45	Tunisie	189	43	22,8	112	17	15,2
<b>47</b>	<b>Canada</b>	<b>308</b>	<b>68</b>	<b>22,1</b>	<b>93</b>	<b>32</b>	<b>34,4</b>
61	Royaume-Uni	646	126	19,5	746	147	19,7
67	France	577	105	18,2	343	75	21,9
72	États-Unis d'Amérique	435	74	17,0	100	17	17,0
88	Irlande	166	22	13,3	60	13	21,7

\* Au Québec, l'Assemblée nationale compte 29 % de femmes (ce qui équivaut au 26<sup>e</sup> rang mondial).

## 2. LES BARRIÈRES SYSTÉMIQUES

La littérature et les recherches qui se penchent sur les causes de la sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir sont abondantes, et le débat est animé. Plusieurs chercheurs rappellent qu'il faut faire attention aux conclusions hâtives et ne pas confondre corrélations et causes. Un des freins majeurs à la représentation des femmes en politique semble être les barrières systémiques. Parmi celles-ci, le taux de remplacement, l'inégalité économique et les préjugés négatifs bien ancrés sont des obstacles encore très présents dans la société.

## 2.1 Taux de remplacement

La question du rythme de remplacement est importante. Si les élus conservent leur siège très longtemps, il est difficile de trouver des endroits pour présenter de nouvelles candidatures. Par exemple, en politique municipale, le rythme de remplacement des maires au Québec est extrêmement lent, ce qui a pour conséquence de faire très peu de place pour les mairesses.

- Au Québec, chez les conseillers municipaux de moins de 35 ans, les femmes sont 2 fois moins nombreuses que les hommes;
- Pour les maires, c'est 6 fois moins de femmes que d'hommes.

Cela illustre bien le problème du rythme de remplacement qui influence les taux de progression. Un rythme de renouvellement plus rapide permet de créer des opportunités afin de faire élire des femmes.

## 2.2 Les inégalités économiques

Une deuxième barrière systémique semble freiner la progression du nombre de femmes en politique et dans les lieux de pouvoir, il s'agit de l'inégalité économique entre les hommes et les femmes, une réalité encore criante.

Au Québec, le revenu disponible des femmes correspond à 76 % de celui des hommes, soit 22 840 \$ pour les femmes et 30 244 \$ pour les hommes.

(année de référence 2006. *Données sociales du Québec*, Institut de la statistique du Québec, 2009)

Peu de femmes ont des revenus élevés :

- 13 % des femmes ont un revenu annuel moyen entre 35 000 \$ et 59 000 \$, et seulement 3 % font plus de 60 000 \$;
- 24 % des hommes font entre 35 000 \$ et 59 000 \$, et 12 % font plus de 60 000 \$.
- (Statistiques Canada. Recensement 2001)

Les statistiques d'emploi selon le secteur d'activité révèlent aussi des inégalités importantes.

(année de référence 2006. *Données sociales du Québec*, Institut de la statistique du Québec, 2009)

Par exemple :

Dans le secteur « gestion, cadres supérieurs » :

- on dénombre 12 535 hommes;
- et 4 666 femmes;
- les hommes gagnent en moyenne annuellement 94 062 \$;
- les femmes gagnent en moyenne annuellement 82 215 \$.

Dans le secteur « sciences sociales, administration publique, religion » :

- on dénombre 28 720 hommes;
- et 118 140 femmes;
- les hommes gagnent en moyenne annuellement 55 183 \$;
- les femmes gagnent en moyenne annuellement 29 374 \$.

Ces inégalités se trouvent dans de nombreux secteurs, mais les écarts de salaires sont moins importants dans la tranche des faibles revenus.

- L'obtention d'un diplôme universitaire a un effet positif, mais les inégalités demeurent :
- Revenu moyen; femmes avec diplôme universitaire : 36 361 \$;
- Revenu moyen; hommes avec diplôme universitaire : 48 504 \$.

Dans les conseils d'administration, la question de la présence des femmes est on ne peut plus d'actualité : seulement 11 % des membres des conseils d'administration au Canada sont des femmes, un chiffre qui augmente à une cadence très lente depuis une décennie. (Martine Turenne, *Les Affaires*, 30 mai 2009)

Toutes ces données démontrent à quel point les moyens financiers des femmes sont plus limités que dans le cas de leurs collègues masculins.

### 2.3 Les préjugés bien ancrés

La question des préjugés est plus difficilement mesurable, cependant plusieurs observateurs soulignent le fait qu'auparavant il était courant d'entendre que les femmes n'avaient pas les capacités intellectuelles nécessaires pour des postes de pouvoir. Maintenant on entend trop souvent que cela ne serait pas dans leur « nature ».

Certains soulignent que le caractère « confrontationnel », de compétition, de conflit, présent en politique, déplairait plus aux femmes qu'aux hommes. À souligner, cette théorie qui peut sembler sexiste s'immisce partout : même le document du Parlement canadien intitulé « Les femmes au Parlement » mentionne cet obstacle à la présence des femmes en politique sans noter que plusieurs réfutent cette argumentation.

L'étude d'Anna Fels, psychiatre à l'Université Cornell, intitulée *Do Women Lack Ambition* (2004) interprète différemment le phénomène : petites, les filles ont les mêmes ambitions que les garçons. Elles souhaitent être reconnues et avoir une carrière florissante. C'est lorsqu'elles arrivent sur le marché du travail ou lorsqu'elles fondent une famille que ça se gâte : dans notre culture, depuis des temps immémoriaux, l'ambition des femmes est mal vue. Alors, elles abandonnent leurs rêves (citée par Martine Turenne, *Les Affaires*, mai 2009).

### 2.4 Les autres barrières systémiques

Obstacles mentionnés autant par les chercheurs que par les groupes de femmes :

- Surcharge de travail due aux rôles multiples (responsabilités familiales);
- Manque de modèle;
- Manque de réseaux : les femmes sont sous-représentées partout aux échelons supérieurs, donc moins susceptibles de bâtir la réputation et les réseaux nécessaires au saut en politique;

- Règles de mise en candidature neutres sur le plan des genres, ce qui favorise les hommes qui représentent un plus grand bassin de candidats potentiels.

Discutant la faible place des femmes au niveau municipal, la chercheuse Manon Tremblay conteste la croyance populaire qui attribue à leur rôle de mère la sous-représentation des femmes en politique.

« La très faible proportion de femmes au municipal fait mentir l'idée selon laquelle la politique municipale serait plus accessible aux femmes que la politique provinciale et fédérale, et ce, parce qu'elle leur permettrait de combiner plus aisément leurs responsabilités familiales et leurs ambitions politiques. Ce raisonnement naturalise les femmes, comme si la reproduction était l'essence même de leur existence.

De plus, cet argument crée ce qu'il nomme, dit autrement, c'est un discours répété, martelé, qui a pour effet de créer la réalité désignée : ayant entendu *ad nauseam* que les responsabilités familiales posent obstacle à leur engagement politique, bien des femmes répètent cet argument pour justifier qu'elles ne font pas le saut en politique.

Outre les responsabilités familiales, une foule de facteurs limitent la participation des femmes à la vie politique. Ces facteurs sont d'ordre culturel, socioéconomique et politique. »

\* À noter : la grande majorité des femmes députées du Bloc Québécois avaient de jeunes enfants au moment où elles ont été élues. Elles nous ont toutes confirmé que cette situation familiale n'était pas une entrave à leur engagement politique.

## 2.5 Le mode de scrutin et les quotas

Le mode de scrutin n'est pas en soi une barrière systémique. C'est le choix des candidats et de leurs circonscriptions (dites « gagnantes » ou non) qui a un impact sur la représentation des femmes dans les parlements.

Il est important de souligner que plusieurs groupes de femmes au Québec veulent instituer le scrutin proportionnel pour assurer une meilleure représentation féminine aux parlements. Selon l'objectif visé, il faut parvenir à bien poser le problème. Il faut savoir que le mode de scrutin en tant que tel ne règle rien. Il permet toutefois une chose : imposer des quotas sur les listes dans le cas de mode de scrutin proportionnel.

À noter, le Conseil du statut de la femme n'appuie pas la proportionnelle. Le Conseil ne croit pas que le mode de scrutin ait une incidence sur l'émergence de candidatures féminines et l'élection des femmes. Il estime en outre que le scrutin proportionnel mixte proposé comporte des déficiences du point de vue démocratique (mémoire 2005).

## 2.6 Le rôle des partis versus le mode de scrutin

Le rôle des partis dans la représentation des femmes en politique, quel que soit le mode de scrutin, joue un rôle déterminant. Les études de Manon Tremblay et les observations de plusieurs parlementaires le

confirmer : ce sont les partis politiques, souvent non intentionnellement, qui par leurs structures élèvent des barrières aux candidatures féminines, et ce, peu importe le mode de scrutin. Le rôle des partis est déterminant puisque ce sont eux qui désignent les candidats dans les circonscriptions.

Il n'est pas interdit de voir dans un changement du mode de scrutin la cause d'une augmentation de la présence des femmes dans les parlements, comme cela s'est produit en Nouvelle-Zélande (quoique timidement).

Mais il existe aussi des contre-exemples, comme les législatives françaises de 1986 et, plus récemment, les élections écossaises de 1999 et 2003, qui toutes deux ont fait élire plus de femmes (en nombre et en proportion) au volet majoritaire que proportionnel. Ces résultats ont été possibles parce que les partis ont déployé des stratégies pour accroître le nombre de candidates au scrutin majoritaire ainsi que leur compétitivité.

Malgré le système majoritaire, à l'Assemblée nationale du Québec 29 % des sièges ont été remportés par des femmes en 2008, et 30 % en 2003. Dans les 75 circonscriptions fédérales du Québec, 30 % des sièges ont été remportés par des femmes en 2006 et 2008.

En Allemagne, leur système proportionnel a permis de faire élire 32 % de femmes aux dernières élections.

- La sous-représentation politique des femmes ne provient pas de l'électorat. Les candidates féminines ont un succès électoral comparable à celui des hommes. En fait, il y a peu de femmes élues pour la simple raison qu'elles sont trop peu nombreuses à avoir l'opportunité d'être candidates dans les circonscriptions « prenables ».

Toutes ces barrières systémiques que sont le taux de remplacement, les inégalités économiques, les préjugés négatifs envers les femmes, sont autant de freins difficiles à éliminer pour permettre une meilleure représentation des femmes dans les parlements. Les études nous indiquent qu'il faut agir sur ces freins, en amont, afin de modifier la donne et atteindre la parité.

### **3. CHANGER LA DONNE, MESURES INCITATIVES ET MESURES COERCITIVES**

Afin de parvenir à une meilleure représentation des femmes en politique, des groupes proposent d'instaurer des mesures coercitives alors que d'autres favorisent les mesures incitatives. L'exemple le plus probant de mesure coercitive est la loi sur la parité adoptée en France.

#### **3.1 La parité en France**

La loi dite « sur la parité » a été promulguée en juin 2000. Elle contraint les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes pour les élections régionales, municipales (dans les communes de 3500 habitants et plus), sénatoriales (à la proportionnelle) et européennes. Elle prévoit aussi de pénaliser financièrement les partis ou groupements politiques qui ne respectent pas le principe de parité lors de la désignation des candidats pour les élections législatives.

Lors des élections législatives de 2007, 18,5 % de femmes ont été élues. C'est un petit progrès par rapport à 2002, mais diverses lourdeurs continuent à s'exercer. Actuellement, les pénalités financières sont peu

dissuasives, car elles ne portent que sur la première partie de l'aide publique de l'État aux partis. Il conviendrait donc soit d'instaurer un « bonus financier » pour les partis respectant la parité, soit d'appliquer les pénalités financières aussi à la seconde partie de l'aide publique.

### 3.2 Mesures incitatives, modifier le financement des partis politiques

#### Au Québec

L'idée de créer un incitatif financier pour les partis politiques faisant élire des femmes fait du chemin. Elle a été reprise dans l'avant-projet de loi sur la réforme du mode de scrutin, déposé en 2004 par le gouvernement Charest. Le gouvernement du Québec propose d'accroître la proportion de *candidates* et non d'élues, ce qui fait craindre que les circonscriptions « perdantes » se féminiseront... Mais le projet compte aussi des incitatifs pour les élus.

#### Propositions contenues dans l'avant-projet de loi de 2004

- Taux de remboursement dus aux candidatures féminines prévus par le modèle du ministre Dupuis d'un scrutin proportionnel mixte (Québec, 2005)

Pourcentage de candidates présentées par un parti	Majoration de l'allocation annuelle	Remboursement des dépenses électorales des candidates ayant obtenu au moins 15 % des votes valides	Remboursement des dépenses électorales des candidates élues
De 30 à 34 %	+ 5 %	60 %	65 %
De 35 à 39 %	+ 10 %	65 %	70 %
40 % et plus	+ 15 %	70 %	75 %

#### Au Canada

Aucune mesure incitative ne semble envisageable. Seule la Commission Lortie s'était penchée sur la question du financement en lien avec les nouvelles candidatures (1991).

Elle avait fait 3 recommandations :

1. que soient limitées les dépenses de campagne à l'investiture;
2. que la Loi de l'impôt sur le revenu soit modifiée, afin de déduire du revenu imposable les frais de garde d'enfants;
3. que les partis politiques fassent des efforts afin de sélectionner des candidatures au profil plus diversifié.

Les travaux de la Commission Lortie et des divers comités de la Chambre des communes qui ont été mis sur pied pour étudier la réforme électorale ont jeté les bases d'autres changements législatifs. Plusieurs modifications importantes aux règles de financement ont été apportées par le projet de loi C-2, présenté à la Chambre des communes le 14 octobre 1999, sans jamais poser la question de la représentation féminine ni des incitatifs à imaginer. Les principaux changements dans les règles applicables au financement et aux campagnes ont été le fait du projet de loi C-24 : Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt

sur le revenu (financement politique), qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et qui ne contient aucun incitatif pour la représentation des femmes au Parlement.

### 3.3 Femmes et C.A.

La représentation des femmes dans les lieux de pouvoir est aussi une préoccupation du gouvernement québécois. En effet, dans la loi 53, adoptée en 2006, le gouvernement québécois a reconnu l'importance de nommer des femmes au sein des conseils d'administration de ses sociétés d'État. Cette politique ne prévoit cependant aucun mécanisme de mise en œuvre.

Dans la loi 53 sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives, l'article 43 établit le principe de la parité sans équivoque :

Article 43 : Le gouvernement établit une politique ayant pour objectifs que les conseils d'administration soient, pour l'ensemble des sociétés,

1. constitués de membres dont l'identité culturelle reflète les différentes composantes de la société québécoise;
2. constitués à parts égales de femmes et d'hommes à compter du 14 décembre 2011.

### 3.4 Mesures incitatives, propositions des groupes de femmes

Le défi pour modifier la représentation des femmes au Parlement est d'abord et avant tout de devenir candidate. Quand les femmes sont candidates, leur taux de réussite est aussi bon que celui des hommes. Afin d'y parvenir, il semble que le travail en amont et à long terme soit le seul qui ait été mis de l'avant ce jour.

Les suggestions émises par différents groupes se classent en trois grandes catégories d'actions que l'on peut ainsi définir :

1. Faire beaucoup plus d'efforts d'information et d'éducation;
2. Mieux organiser le travail des parlementaires (conciliation travail-famille), revoir le calendrier de travail;
3. Changer la gestion interne des partis politiques :
  - Mettre des fonds spéciaux à la disposition des femmes qui se portent candidates;
  - Geler les mises en candidature jusqu'à ce que les circonscriptions fournissent la preuve des efforts faits pour recruter des femmes.

## 4. LES POSITIONS DU BLOC QUÉBÉCOIS

Depuis plus de dix ans, le Bloc Québécois se préoccupe de la représentation des femmes en politique. En 1999, il déposait à la Chambre des communes un projet de loi modifiant la Loi électorale du Canada (remboursement des dépenses d'élection) pour favoriser les partis faisant élire plus de femmes.

Depuis, sa position et son engagement à modifier la donne au sein des instances se sont peu à peu concrétisés pour permettre, en 2009, l'élaboration d'un plan d'action plus précis. Tout ce travail a permis de faire évoluer les mentalités.

**1999**

### **Projet de loi déposé par le Bloc Québécois**

Une disposition de remboursement incitatif pour les partis faisant élire 30 % de femmes se trouve dans un projet de loi modifiant la Loi électorale du Canada (remboursement des dépenses d'élection), déposé à la Chambre des communes par la députée de Longueuil, M<sup>me</sup> Caroline St-Hilaire, le 22 avril 1999.

Pourquoi un incitatif financier visant le remboursement d'une partie des dépenses d'élection aux partis politiques faisant élire au moins 30 % de femmes :

« ...

- C'est la mesure dite « incitative » qui a été retenue plutôt que celle dite « coercitive ». Une mesure coercitive aurait signifié l'imposition d'une obligation (tel un quota), alors qu'une mesure incitative vise à inciter en récompensant, mais sans rien enlever à ceux qui choisissent de ne rien faire.
- Bien que différente, la mesure proposée s'inspire du rapport Lortie en ce qui a trait au principe d'un incitatif financier.
- Un incitatif financier permet de stimuler les partis politiques à recruter plus de femmes, ce qui permet évidemment d'augmenter les chances d'en élire davantage.
- Bien sûr, un incitatif financier ne règle pas tous les problèmes rencontrés par les femmes, mais cela démontre un signe encourageant d'ouverture et permet de lancer un débat sur le sujet.
- Il faut un incitatif pour les candidates élues, et non pas pour les candidates. La raison est bien simple. Le but d'une telle mesure est de faire élire plus de femmes et non de laisser les femmes se présenter seulement dans des circonscriptions non prenables. Nous ne voulons pas inciter les partis à « boucher les trous » avec des candidatures féminines, nous voulons que les femmes aient aussi la chance d'être élues.
- En agissant ainsi, cela incitera certainement les partis politiques à adopter des règles internes favorisant les candidatures féminines. »

(Source : note rédigée par Caroline St-Hilaire le 2 novembre 1999 intitulée : Argumentaire, pourquoi adopter des mesures pour favoriser la venue de davantage de femmes en politique.)

**2000**

En 2000, la place des femmes en politique faisait l'objet d'un rapport détaillé préparé par le comité du Bloc Québécois sur l'accès des femmes en politique et remis au Bureau exécutif national le 29 juin. Ce rapport interne au parti proposait des pistes pour augmenter la représentation des femmes au sein du parti. Ce travail a permis l'adoption de propositions dans la *Proposition principale de 2000*, notamment.

**93.** Il serait possible de faire un premier pas rapidement sur la scène fédérale pour améliorer le degré de représentativité des élus en s'assurant d'une meilleure représentation des femmes au parlement et même en visant la parité entre les hommes et les femmes. Conscient qu'il n'existe pas de consensus à ce sujet, le Bloc Québécois croit néanmoins qu'il s'agit de l'objectif à atteindre et travaillera à faire partager sa réflexion. Comme il s'agit d'une responsabilité particulière des partis politiques, le Bloc Québécois, de concert avec des groupes intéressés par la question, réfléchira aux objectifs à atteindre, aux étapes à franchir et aux moyens d'y arriver. Des mesures législatives, peut-être contraignantes, sûrement incitatives, seront nécessaires. Une approche pragmatique permettra, à chaque élection, d'approcher puis d'atteindre la parité.

**94.** Le Bloc Québécois déposera à cet égard un projet de loi visant à modifier la Loi électorale du Canada afin d'y inclure une mesure permettant un remboursement plus élevé des dépenses électorales aux partis politiques ayant atteint des objectifs fixés par la loi quant au pourcentage de députées élues par leur formation politique.

## **2003**

En 2003, le Congrès national adoptait une série de déclarations de principes et reconnaissait la nécessité d'augmenter la représentation des femmes.

### **Propositions adoptées en 2003**

À la suite du travail et des propositions soumises par la CCBQ lors du Congrès 2003, le Bloc Québécois adoptait les sept propositions suivantes :

1. Que le Bloc Québécois reconnaisse l'existence de barrières systémiques qui freinent l'accès des femmes au pouvoir politique;
2. Que le Bloc Québécois s'engage à appliquer des mesures à ses propres instances pour favoriser une représentation politique paritaire des femmes en mettant en place les conditions pour favoriser l'égalité des chances entre femmes et hommes;
3. Que le Bloc Québécois favorise et encourage les formules d'alternance femmes-hommes à chacune de ses instances et dans les exécutifs locaux des circonscriptions;
4. Que le Bloc Québécois vise l'objectif d'une représentation paritaire pour chacun de ses instances et comités;
5. Que le Bloc Québécois élabore des séances de formation pour les nouvelles candidates et les nouveaux candidats et qu'il élabore un guide interne pour mieux accompagner ces dernières et ces derniers;
6. Que le caucus des femmes du Bloc Québécois élabore un mécanisme de mentorat pour soutenir les femmes qui désirent se présenter lors des élections;
7. Que la Commission de la citoyenneté et le caucus des femmes du Bloc Québécois encouragent les exécutifs locaux à constituer une banque de candidatures féminines.

## **2005**

En 2005, un plan d'action proposait des pistes pour la parité hommes-femmes.

Le plan propose :

- Un fonds visant à favoriser un accès égal en politique;
- La création d'un atelier itinérant destiné à promouvoir la parité au sein des instances;
- La mise sur pied d'un mécanisme de mentorat;
- Encourager les exécutifs locaux à constituer une banque de candidatures féminines.

## **2009**

En 2009, le dossier parité est réactivé. Une série d'actions, d'études, de consultations et réflexions est entreprise par la Commission de la citoyenneté. Objectifs : mettre sur pied une stratégie d'actions concrètes dans la foulée de ce qui a déjà été fait.

### **Travail effectué en 2009 :**

- Recherche, synthèse des débats dans la littérature;
- Entrevues avec les députées du Bloc Québécois;
- Sondages auprès des femmes dans les exécutifs du parti;
- Tournée, rencontres de femmes dans différentes villes;
- Réflexion et analyse.

Toutes ces étapes ont permis la formulation des initiatives proposées par la CCBQ réunies dans la partie 6 du présent document.

## **5. CONSULTATIONS 2009**

Afin d'élaborer un plan d'action précis, la CCBQ a entrepris un travail en plusieurs volets parmi lesquels les consultations ont joué un rôle important.

En 2009, la collecte de données empiriques a permis de dégager un portrait des militantes et des députées du Bloc Québécois. Les députées du Bloc Québécois ont été rencontrées pour des entrevues et un sondage a été mené auprès des femmes membres des exécutifs du parti.

Une tournée de rencontres avec des femmes préoccupées par la question de la parité a aussi été effectuée afin de recueillir leurs impressions et leurs recommandations.

### **5.1 Portrait des femmes députées au Bloc Québécois**

Profil général lors de la première candidature :

- Dans la quarantaine, avec enfants (plusieurs en bas âge);
- La très grande majorité avait une solide expérience militante au Bloc Québécois ou au Parti Québécois;

Éléments déclencheurs :

- La sollicitation, l'appui et l'aide des militants de la circonscription;
- L'appui de la famille;
- Le désir de contribuer à la souveraineté;

Perception de la charge de travail :

- Pas un problème. La plupart savaient que la tâche est lourde, elles avaient confiance en elles;

Présence à Ottawa :

- Peu appréciée, mais pas un problème pour la majorité d'entre elles;

Éléments motivateurs :

- La plupart nous ont parlé de leurs valeurs, de leur désir de changer des choses et contribuer à la souveraineté;
- Leur expérience militante = un très grand atout.

### 5.3 Sondage auprès de femmes dans les instances du Bloc Québécois

Le sondage mené auprès des femmes membres des exécutifs du parti révèle quelques faits marquants, notamment que les jeunes femmes sont peu nombreuses sur les exécutifs. Une grande majorité a de faibles revenus. La sollicitation et la qualité du député ou de la députée jouent un rôle déterminant dans leur engagement. Peu de démarches sont entreprises localement pour augmenter le nombre de membres femmes .

Faits saillants	% (55 répondantes)
Très peu de jeunes parmi les répondantes	17 % entre 18 et 35 ans
	19 % entre 36 et 55 ans
	66 % ont 56 ans et plus (dont 13 % plus de 70 ans)
La sollicitation est un facteur très important pour l'implication	75 % ont été sollicitées
	87 % estiment la tâche juste assez ou pas très lourde
Les efforts de recrutement de femmes sont faibles	36 % témoignent d'efforts pour recruter des <u>membres</u> femmes
	32 % témoignent d'efforts pour recruter des femmes dans les <u>instances</u>
	25 % témoignent d'efforts pour recruter des candidates
Au moment de leur implication, les femmes ne doutent pas de leur capacité à travailler dans les instances et ne redoutent pas	94 % étaient confiantes

Faits saillants	% (55 répondantes)
la charge de travail	
Motivation la plus importante : le désir de contribuer à la souveraineté	89 % « beaucoup »
L'importance de relever des défis compte	93 % « beaucoup » ou « assez »
Répondantes très liées au Parti Québécois	96 % sont membres du Parti Québécois
Quelques-unes ont déjà pensé à être candidates	21 % ont dit y avoir songé
Un peu plus d'un tiers ont milité au municipal	38 % ont milité au municipal
Les revenus sont faibles	42 % font moins de 20 000 \$
	17 % font moins de 30 000 \$

Questions ouvertes	Mentionné par
<b>La qualité du député, un important déclencheur pour militer</b>	30 %
<b>Éléments pouvant vous décider à vous présenter</b>	
Sollicitée – encouragée par le parti	4 %
Acquérir plus de formation et/ou d'expérience	11 %
Pouvoir apporter quelque chose à l'équipe	2 %
Avoir de l'aide financière + bonne équipe	8 %
L'aide du conjoint	2 %
<b>Suggestions</b>	
Mieux organiser le temps de travail	4 %
Imposer la parité 50/50	4 %
Aider financièrement les candidates	8 %
Aider gestion familiale et garde des enfants	6 %
Impliquer plus de femmes dans les instances du parti	4 %
Formation	13 %
Sollicitation de membres femmes et de candidature	17 %
Plus de candidates femmes dans bonnes circonscriptions	4 %
Donner plus de visibilité aux femmes, parler de l'importance de la parité	15 %
Recruter de jeunes retraitées de l'enseignement ou de la fonction publique comme candidates	2 %
Plus de suivi après les congrès	2 %
Parler des enjeux féminins et rejoindre les jeunes femmes	2 %
Recruter de jeunes retraitées pour faire des comités d'aide aux candidates	2 %

Faire plus d'animation politique dans les cégeps, des joutes, des concours	2 %
--	-----

## 5.2 Rencontres de consultation avec de groupes de femmes

Discussions avec des femmes concernées par la parité, réalisées à Sherbrooke, Trois-Rivières, Val-d'Or, Rivière-du-Loup, Québec.

### Constats :

Leurs motivations à militer dans leur secteur d'activités :

- Agir sur des enjeux d'équité sociale;
- S'assurer de faire entendre la voix des femmes;

Les embûches :

- Le manque de temps, dû aux multiples rôles;
- La perception des autres;

Les perceptions de la politique :

- Négative, structure et joute masculine, « boys club »;
- Les critiques spécifiques faites aux femmes (hystériques, incompetentes, etc.);
- Métier exigeant, doit plaire à tous;
- Métier trop public;
- Doute qu'on puisse réellement changer quelque chose;

Très peu envisagent un tel choix de carrière :

- Trop difficile;
- N'ont pas été sollicitées;

La présence des femmes est pourtant essentielle :

- Mais elles vont appuyer une candidate dans la mesure où elles partagent ses valeurs;

Suggestions : éducation, changer les mentalités, travail en amont, en profondeur, s'attaquer aux préjugés.

À la suite de ces recherches et de ces consultations réalisées par le Comité, la CCBQ a élaboré des pistes d'action et propose une série d'initiatives afin d'augmenter la représentation des femmes dans les instances du Bloc Québécois afin de contribuer au recrutement de femmes dans la députation.

Tout le travail effectué depuis quelques années et complété par la recherche et les consultations réalisées en 2009 permet de proposer des pistes d'action concrètes afin de :

- Créer des modèles, mieux faire connaître les femmes députées;
- Démystifier et humaniser la vie des politiciens;
- S'adresser aux femmes, les toucher, les mobiliser, les recruter dans nos instances – construire les outils appropriés;
- Relayer un message clair dans tout le parti et raviver l'intérêt pour la parité;

- Reprendre le travail parlementaire pour faire adopter une loi incitant les partis à faire élire plus de femmes;
- Réaliser le plan d'action 2005 (tournée interne, banque de candidatures, etc.).

Les initiatives proposées dans la section suivante du document détaillent ces pistes d'action qui s'appuient avant tout sur la communication et l'éducation pour changer la donne.

## **6. PISTES D'ACTION – OBJECTIF : RECRUTER DES FEMMES**

Dans les statuts du parti, il est écrit : « Dans toutes ses instances, le Bloc Québécois doit s'efforcer d'assurer la parité de représentation femme-homme. » Toutefois, la représentation des femmes est encore loin d'atteindre la parité dans toutes les instances du Bloc Québécois.

Quelques rappels, les femmes au Bloc Québécois :

- 31 % de députées,
- 43 % des membres,
- 38 % des membres des exécutifs de circonscriptions
- 23 % à la présidence des exécutifs.

Pour rendre effective la volonté du Congrès d'atteindre la parité, un plan d'action doit être mis en œuvre.

La représentation des femmes ou des hommes ne devrait jamais être de moins de 45 % dans toutes les instances et les comités du parti. Par exemple, les exécutifs, formés de onze membres ne devraient pas compter moins que cinq femmes ou cinq hommes.

À la suite des recherches, de la réflexion et des consultations effectuées en 2009, la Commission de la citoyenneté du Bloc Québécois propose une série d'initiatives visant l'augmentation de la représentation de femmes dans les instances du parti, y compris sa députation. Toutes ces propositions visent l'atteinte de la parité par l'éducation, la communication, la mobilisation et le changement des mentalités, en mettant l'accent sur les mesures incitatives.

### **INITIATIVE 1 : DÉMYSTIFIER ET HUMANISER LA VIE DES POLITIENS ET DES POLITIENNES**

#### **Constats :**

- Un des freins à l'implication politique, souvent mentionné par les femmes rencontrées dans la tournée, est l'apparente impossibilité de concilier vie privée et vie publique. Plusieurs sont convaincues que la vie d'un député est très difficile, trop exigeante;
- La trop grande exposition médiatique dans les chroniques politiques, les responsabilités trop imposantes et les contraintes de temps leur font voir le métier d'élu comme un engagement presque « héroïque »;
- À noter : les commentaires que nous avons reçus portaient sur la difficulté d'un tel engagement, non pas sur l'image négative d'un métier qui serait trop « corrompu ».

### **Proposition :**

Que le Bloc Québécois élabore une campagne médiatique – de type grand public – pour mieux rendre l'image réelle de la vie des députés du Bloc Québécois, hommes et femmes. Le message doit être clair : il s'agit de démystifier la vie des politiciens et des politiciennes.

Cette campagne de communication visera les lieux non traditionnels pour parler aux citoyens et aux citoyennes. Par exemple, des portraits humains de la réalité quotidienne, et non pas seulement parlementaire, pourraient être faits en visant des imprimés du type *Châtelaine*, ou des rendez-vous télévisés du type *Des kiwis et des hommes*.

Les députés pourraient y relayer le plaisir qu'ils ont à servir sur la scène publique, mais surtout y parler de leurs passions personnelles qui habitent leur quotidien, un quotidien qui reste passionnant et possible (du plaisir de cuisiner à celui de voyager, de lire ou de s'occuper des enfants ou des petits-enfants...). Réussir à relayer un message positif portant sur nos politiciens et politiciennes dans les médias est un grand défi. C'est pourquoi la Commission de la citoyenneté propose que les ressources nécessaires y soient consacrées, que cette stratégie soit élaborée pour se réaliser sur plusieurs mois et que cela devienne une pratique courante.

## **INITIATIVE 2 : PROPOSER DES MODÈLES POUR INCITER DES FEMMES À FAIRE DE LA POLITIQUE**

### **Constats :**

- Autant les femmes rencontrées que les études menées par divers groupes démontrent qu'un obstacle majeur à la représentation des femmes en politique est le manque de modèles;
- Avec peu de modèles auxquels s'identifier, les femmes sont plus hésitantes que les hommes à faire le saut en politique.

### **Proposition :**

En lien avec la proposition visant à démystifier la vie des politiciens et des politiciennes en général, nous proposons que soit élaborée une campagne médiatique pour mieux faire connaître les députées du Bloc Québécois.

Ce volet de campagne médiatique devra avoir pour objectif de faire connaître leur travail parlementaire, leurs réalisations, leur implication dans leur circonscription, etc. Le message visera à faire connaître ces femmes qui sont des modèles pour notre société. Des magazines tels que *Vita*, ou *Châtelaine*, des émissions telles que *Deux filles le matin* à TVA, ou la radio de 98,5 seraient de bons véhicules pour relayer ces messages, tout comme les journaux locaux.

### **INITIATIVE 3 : MOBILISER L'ÉLECTORAT FÉMININ : PLATEFORME FEMMES**

#### **Constats :**

- Nous avons constaté l'impression encore trop souvent partagée que la politique ne s'intéresse pas aux questions qui touchent les femmes, il faut modifier cette perception;
- Des exemples comme le Registre des armes à feu sont parlants : aborder l'importance de la politique en parlant du Registre des armes à feu et du travail du Bloc Québécois sur la question interpelle les femmes;
- Il est donc temps de développer une plateforme femmes et des laïus spécifiques permettant de briser les fausses impressions ainsi que de fournir de nouveaux outils à tous nos membres pour la sollicitation téléphonique ou le porte-à-porte.

#### **Proposition :**

Élaborer une plateforme femmes à partir des positions déjà adoptée par le Bloc Québécois. Cette plateforme devra tenir compte de l'importance de toucher l'électorat féminin de tous âges et plus particulièrement les jeunes femmes.

Mobiliser toutes les associations de circonscription afin de recruter un groupe de femmes par circonscription, prêtes à s'impliquer dans la validation d'une plateforme femmes.

Cette initiative pourra utiliser le support du Web pour élaborer une plateforme femmes à partir des engagements déjà adoptés par le Bloc Québécois. Les consultations pourront se faire par le biais du Web ou par des rencontres régionales. Ce travail, avec la collaboration de la Commission de la citoyenneté, permettra de développer un laïus spécifique visant à recruter des membres femmes.

Ces groupes de femmes *ad hoc* seront consultés lors de l'élaboration des outils spécifiques, puis seront invités à s'impliquer dans l'effort de diffusion des outils. En collaboration avec les associations de circonscriptions, ces groupes devront s'engager dans le recrutement de nouveaux membres femmes.

### **INITIATIVE 4 : ACCORDER UNE VISIBILITÉ ÉGALE AUX FEMMES ET AUX HOMMES DANS LES TEXTES DU BLOC QUÉBÉCOIS**

#### **Constats :**

- Les femmes sont sensibles au fait que l'on s'adresse à elles, et la féminisation des textes y contribue;
- Au Québec, la féminisation des textes est grandement souhaitée et encouragée depuis longtemps. La féminisation des textes et la rédaction épïcène visent à refléter la place des femmes dans la société. L'Office québécois de la langue française a développé tous les outils nécessaires pour la rédaction épïcène, c'est-à-dire la rédaction de textes qui donnent autant de visibilité aux femmes

qu'aux hommes. Rédiger épïcène, c'est d'abord avoir le souci de donner une visibilité égale aux hommes et aux femmes dans les textes;

- La rédaction épïcène permet d'inclure les femmes. C'est d'abord par le choix judicieux des mots que l'on peut rendre un texte plus neutre.

### **Proposition :**

La CCBQ propose que les textes du parti et de l'aile parlementaire suivent dorénavant les règles établies par l'Office québécois de la langue française en ce qui concerne la féminisation et les règles de la rédaction épïcène.

Les concordances nécessaires devront être faites dans tous les textes qui doivent être rédigés après l'adoption de cette proposition.

Exemples rédactionnels :

- Toute la population du Canada sera touchée par ces nouvelles mesures, plutôt que *Canadiens et Canadiennes*;
- Vous devez adresser votre demande à la présidence, plutôt qu'*au président*;
- Personne au conseil des ministres n'a fait de commentaire, plutôt qu'*aucun des ministres*;
- Également la féminisation des expressions *travailleur et travailleuses, députées et députés*, etc., quand cela s'impose.

## **INITIATIVE 5 : UN CHANTIER DE RECRUTEMENT DE MEMBRES FEMMES**

### **Constats :**

- Les membres du Bloc Québécois sont sollicités régulièrement pour intensifier le recrutement de nouveaux membres. Leurs succès sont impressionnants, sans toutefois atteindre la parité, un défi encore très grand;
- Pourtant, une expérience militante est souvent gage de réussite avant de s'engager dans les instances ou comme candidate dans une circonscription;
- Nous avons constaté qu'une grande majorité des députées du Bloc Québécois se sont familiarisées avec la politique en militant dans le parti ou au Parti Québécois. Ces expériences permettent de démystifier la vie politique avant de s'engager dans une campagne et de se bâtir des réseaux, un des grands défis des candidates femmes;
- Il est temps d'élaborer une stratégie qui permettra d'outiller les associations pour relever ce défi digne du Bloc Québécois : qu'il y ait autant de membres femmes que de membres hommes;
- Réaliser un chantier de recrutement femmes sera une première au Bloc Québécois et permettra de diffuser dans tous nos réseaux l'importance que revêt la parité pour nous en 2009. Il permettra

aussi de raviver l'intérêt et de remobiliser nos forces pour parvenir à constituer des banques de candidatures féminines dans les circonscriptions.

**Proposition :**

Le Bloc Québécois doit élaborer une stratégie, identifier des objectifs, et développer des outils pour mobiliser les associations de circonscription à travers le Québec dans un effort de recrutement de membres femmes. Il s'agira d'entreprendre et de réussir un grand chantier avec l'appui du parti et d'une trousse d'outils novateurs pour aider chaque circonscription à augmenter le nombre de femmes membres du Bloc Québécois.

Développé parallèlement avec les autres initiatives proposées par la Commission de la citoyenneté pour l'atteinte de la parité, ce chantier obtiendra le support nécessaire pour faire une différence dans les effectifs féminins du Bloc Québécois.

**INITIATIVE 6 : COMMUNIQUER AVEC NOS MEMBRES POUR LEUR PARLER DE PARITÉ**

**Constats :**

- Dans notre parti, la mobilisation politique et la communication sont des valeurs essentielles;
- Afin de parvenir à mobiliser nos membres autour du défi de la parité, la Commission est convaincue qu'il faut ouvrir et poursuivre un dialogue constructif permettant de mobiliser toutes nos forces.

**Proposition :**

La Commission de la citoyenneté propose la tenue d'une tournée des associations de circonscription, pour présenter le travail sur la parité, susciter l'adhésion et la mobilisation nécessaires à la réussite du Bloc Québécois dans ce dossier important. Un minimum de 50 associations de circonscription devra avoir été rencontré dans l'année qui suit.

**INITIATIVE 7 : REPRENDRE LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE POUR ADOPTER UNE LOI INCITANT LES PARTIS À FAIRE ÉLIRE DES FEMMES**

**Constats :**

- Le Parlement canadien n'a encore rien fait pour inciter les candidatures féminines;
- Une disposition de remboursement incitatif pour les partis faisant élire 30 % de femmes se trouvait dans un projet de loi modifiant la Loi électorale du Canada déposé par le Bloc Québécois en 1999 (mort au feuillet);
- Un incitatif financier permet de stimuler les partis politiques à recruter plus de femmes, ce qui permet évidemment d'augmenter les chances d'en élire davantage;

- Il faut un incitatif pour les candidates élues, et non pas pour les candidates. Le but d'une telle mesure est de faire élire plus de femmes et de s'assurer qu'elles ne soient pas candidates seulement dans des circonscriptions non prenables.

**Proposition :**

Revoir le projet de loi déposé par le Bloc Québécois en 1999. Il faut retravailler ce projet de loi en fonction de la réalité actuelle – tout en conservant son essence – pour le redéposer rapidement.